

COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

Séance du Conseil Municipal du vendredi 27 juin 2020

L'an deux mil vingt, et le 27 juin à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE Maire de CAZAUX-LAYRISSE

Présents : Mr Jean-Pierre DORE Maire – Mr Alain CAZAUX – Mr José SAMARAN – Mme Cécile SIRET - Mme Janine CAYLA -

Absents excusés : Mr Emmanuel DERVAUX - Mr Dimitri LATASTE

Mme Cécile SIRET a été élue secrétaire de séance.

Vente d'une parcelle communale :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mr Serge DESCAZAUX, habitant de CAZAUX-LAYRISSE lieudit « La Prade » qui souhaite acquérir la parcelle n° OA 755 d'une superficie de 600 m² qui jouxte sa propriété. Mr le Maire propose au Conseil Municipal que le prix de cette vente soit fixée à 1€ le m². Les frais de bornages, de notaire seront à la charge de l'acheteur. Mr Alain CAZAUX intervient et expose au Conseil Municipal que cette voie créée en 2011/2012 a pour vocation de desservir un lotissement dont tous les propriétaires possèdent un certificat d'urbanisme positif pour la construction. Mr CAZAUX pense qu'il est indispensable que la commune reste propriétaire de cette parcelle car c'est également la seule aire de stationnement et de retournement sur ce site. Mr le Maire propose de passer au vote.

Contre : 1

Pour : 5

Le Conseil Municipal décide de vendre cette parcelle aux conditions exposées.

Désignation des délégués dans divers syndicats, désignation des représentants de la commune dans diverses commissions :

Commission communale des impôts directs : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650, paragraphe 3 du code général des impôts précise que pour la durée du mandat, des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celles des mandats des conseillers municipaux et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

A cet effet, douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants sont proposés :

- Délégués titulaires : CAYLA Janine, SAMARAN José, SIRET Cécile, Pierre-Olivier JAUVERT, LATASTE Dimitri, SAMARA M. Thérèse, TERRANERE Francis, TERRANERE Madeleine, FAUVILLE Yves, GRAVIER Jacqueline, DORE Jean-Pierre, DORE Benoît.
- Délégués suppléants : WIART Denis, DESCAZAUX Chantal, DERVAUX Emmanuel, DERVAUX Marine, DORE Jeannette, FACONERIE Marie-Juliette, LAMOTHE Megan, FALCONIER Sébastien, LAVAUX Justine, SUNEN Séverine, LOPEZ Isabelle, ANDRIEUX Céline.

Syndicat de télévision de la Barousse et du Comminges : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation de 2 délégués. Est désigné : Mme CAYLA Janine déléguée titulaire et Mr José SAMARAN Délégué suppléant. Accord à l'unanimité.

Délégation à Mr le Maire : Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner délégation au maire pour la durée de son mandat conformément à l'article L 1122-22. Accord à l'unanimité.

Commission territoriale Vallée de la Pique SDEHG : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de 2 délégués. Est désigné : Mr Alain CAZAUX et Mr LATASTE Dimitri. Accord à l'unanimité.

Haute-Garonne environnement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation de 2 délégués. Est désigné : Mr Jean-Pierre DORE délégué titulaire et Mr Alain CAZAUX délégué suppléant. Accord à l'unanimité.

Syndicat Département d'Electricité (SDEHG) : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à la désignation de 2 délégués. Est désigné : Mr Jean-Pierre DORE et Mr José SAMARAN. Accord à l'unanimité.

Délégation de signature du Maire à ses adjoints concernant les droits de préemption : Monsieur le Maire donne délégation de signatures à ses adjoints : Mr Alain CAZAUX et Mr José SAMARAN. Accord à l'unanimité.

Commission communales :

Aménagement communal et environnement	Mr José SAMARAN et Mr Alain CAZAUX
Eclairage public	Mr Alain CAZAUX
Chasse et pêche	Mr José SAMARAN
Agricole	Mme Janine CAYLA
Logements communaux	Mr Jean-Pierre DORE
Alimentation Eau	Mr Jean-Pierre DORE
Relations publiques	Mme Cécile SIRET et Mr Alain CAZAUX
Transport scolaire	Mr Jean-Pierre DORE

Fixation d'une date pour une journée citoyenne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de faire une journée citoyenne afin de faire l'entretien des églises, le débroussaillage dans divers endroits de la commune. Le Conseil Municipal décide de fixer la date au samedi 18 juillet 2020. Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

Evocation de divers projets d'investissement qui doivent tous être réalisés d'ici 2023 afin d'éviter la perte des subventions allouées.

Travaux cimetière : Les travaux sont terminés, le coût est d'environ 37 000 € HT – Subventions : 29 000 € HT. En attente d'une subvention du Conseil Départemental sur 6 000 € HT (avenant).

Vidange du barrage : RDV avec l'entrepreneur le 25/07/2020 pour disponibilité et recharge en suivant.

Séance est levée à 11h15
Le Maire
Jean-Pierre DORE